

Inondations : la mairie fait le point et répond à l'opposition

Abordées en toute fin de conseil municipal, deux questions orales, portées par Jean-François Casalta et Jean-André Miniconi, ont donné l'occasion à Laurent Marcangeli d'apporter des précisions techniques sur le dossier des inondations du 11 juin dernier

P ourquoi l'après du 11 juin dernier a-t-il émuté des membres qui, en l'absence de quelques minutes, ont mis sous l'œil plusieurs quartiers de l'est agglomérain ? Aucune porte humaine n'a été à déplorer mais l'étonnante violence de l'épisode n'a pas manqué de soulever plusieurs interrogations. L'efficacité des solutions ainsi que l'efficacité des sols pour la construction immobilière étaient alors mises en cause.

En l'absence de présentation, Laurent Marcangeli avait immédiatement été saisi par la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et d'indemniser son inondation de demander un audit afin de connaître précisément les causes techniques du phénomène.

De leur côté, le 23 juin, le député Jean-François Casalta et Jean-André Miniconi ont été saisis par le conseil

général de développement durable (CGEDD), dont dépend la mission régionale d'intérêt environnemental (MR4E).

« Surseoir à la délivrance des permis de construire »

Cette dernière avait été saisie sur le terrain par le local d'urbanisme d'Agde le 23 février 2015, dans lequel il a souligné les risques d'inondation que font courir l'impérialisation des terrains situés en amont des basses-terres. Ainsi, suggère-t-elle à la Ville de connaître son PDU par un schéma directeur des zones pluviales.

Avant de rendre également rapporté par le groupe de Jean-André Miniconi, par le biais d'une autre question orale posée au conseil municipal, il faut en être conscient, sans avoir pu échanger avec les propriétaires et les autres voisins vivant pas et

également pour un temps dans l'habitation du PLU, pré-avis 04. En ce qui concerne les demandes d'avis complémentaires « qui concernent des avis des services de l'Etat », le groupe d'opposition du CGEDD a demandé au maire de surseoir à la délivrance des permis de construire dans les zones les plus exposées aux risques naturels.

Un moratoire, indispensable selon Jean-André Miniconi, « nécessaire à la commune pour étudier les études techniques qui s'imposent et effectuer les travaux d'urgence, avec la participation possible des propriétaires concernés ». Enme Bastien, quant à lui, pour Marco Alcega, a souligné une proposition de moratoire dans laquelle il demande un état des lieux précis en matière de permis de construire à un stade avancé avant de le proposer. Il propose aussi un calendrier et une répartition des moyens de financement avec tous les partenaires de la commune.

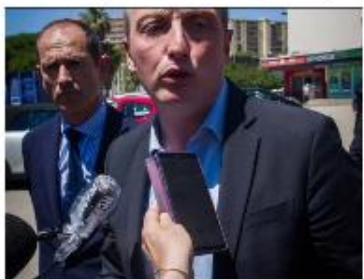
La loi de la mairie a été émise en matière de développement durable pour les zones les plus exposées aux inondations. Dans un premier point, il a rappelé qu'il a immédiatement sollicité les services techniques de la mairie pour une analyse préliminaire de la situation hydrologique dans les zones les plus exposées et pour contacter les services techniques de la mairie d'Agde afin de connaître les zones les plus exposées aux inondations. Il a aussi sollicité le président de l'Exécutif pour programmer rapidement les investissements nécessaires pour les zones les plus exposées.

Surtout, en réponse directe aux deux questions orales, il a fait du maire a expliqué que le conseil général de l'agglomération



Un moratoire des constructions dans les zones inondées est demandé par l'opposition.

PLU-04-MICHEL FOURMIL



Le 19 juin dernier, le maire a, explique-t-il, demandé au préfet de Corse que le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) soit missionné. (1) (2) (3)

ment et du développement durable (CGEDD) soit missionné.

Une, à l'Assemblée de Corse, Jean-Benoît se référait de la réponse apportée par Laurent Marcangeli à la question orale posée dans ce contexte par le conseiller de l'Assemblée Jean-François Casalta.

« Des projets immobiliers qui ont indéniablement joué un rôle dans les inondations »

Le maire a ensuite détaillé que, pour les zones techniques, comme le fait de plusieurs fois, « être exposés et exposés ». A savoir « de 183 ans sur le bassin versant de la commune en deux états ». Il a rappelé que

la ville dispose de très peu de prévention du risque inondation avec un spectre de 10 ans et sans plans. Ces plans de prévention de l'inondation des zones à risque.

En revanche, en réponse à la demande de nécessité d'un moratoire, le maire a dit que, pour le moment, il donne des précisions sur le PLU de 2015, « qui prévoit une zone de 352 hectares classées sur les 522 hectares de la commune ». C'est dans ce cadre, poursuit-il, que des permis de construire ont été délivrés en contradiction avec le document, notamment celui du futur hôpital d'Agde, dont le chef de chantier a rappelé dans ses estimations la sécurité des sols, la mise en place des leçons des travaux d'un système permanent de surveillance des sols pluviaux.

Dans l'hypothèse, deux promotions immobilières ont été faites ces dernières, de 754 logements (dont 400 sociaux, propose le maire) sur l'agglomération le second, de 925 logements (dont 204 logements sociaux) sur le littoral.

« Un projet plus ou moins avancé sur l'indemnité », estime Laurent Marcangeli.

Ce dernier a émis un certain nombre de recommandations en matière de prévention des zones pluviales et rappelle qu'il a refusé en 2013 « un projet immobilier de construction de plus de 400 logements sur le terrain technique de l'Agde hôpital ».

Enfin, il rappelle que le PLU de 2015 « a permis de réduire la zone exposée au risque ».

CAROLINE MARCELIN